

Fiche thématique

ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

MARS 2026



TOUS CONNECTÉS

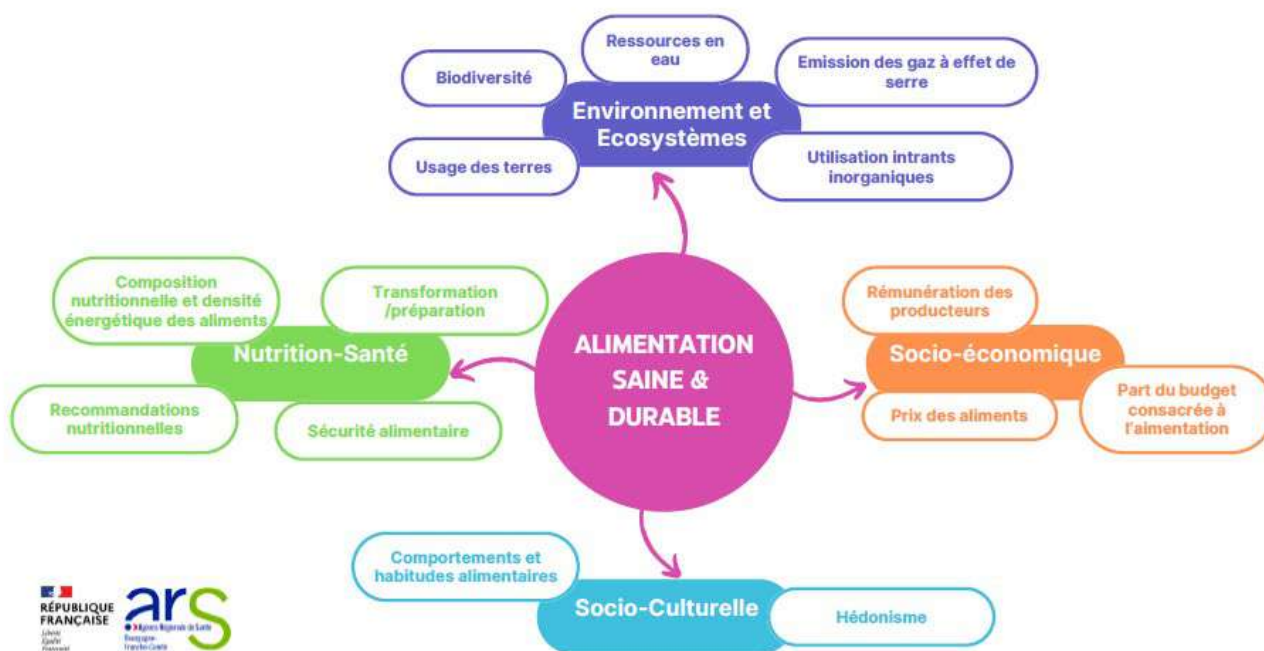
Préambule / angle de la fiche : Cette fiche s'adresse aux porteurs de projets territoriaux : collectivités, animateurs de CLS et de PAT, coordinateurs de CPTS et de MSP, acteurs agricoles, sociaux et environnementaux.... Elle propose un cadre de compréhension de ce que sont des régimes alimentaires à la fois sains (prévention de la malnutrition et des maladies chroniques) et durables (faibles impacts environnementaux, respect de la biodiversité, accessibilité sociale et économique). En mettant en évidence les liens entre pratiques agricoles, qualité nutritionnelle, santé humaine, santé animale et santé des milieux, la fiche montre comment l'alimentation peut devenir un point de convergence entre différentes politiques territoriales (CLS, PAT, PCAET, SCoT...). Sans entrer dans un niveau d'expertise technique, elle apporte des repères opérationnels pour structurer des projets locaux, articuler les acteurs et suivre l'évolution des pratiques vers des systèmes alimentaires plus justes, résilients et favorables aux trois santé.

1. Quelques notions de base

Qu'est-ce qu'une alimentation saine et durable ?

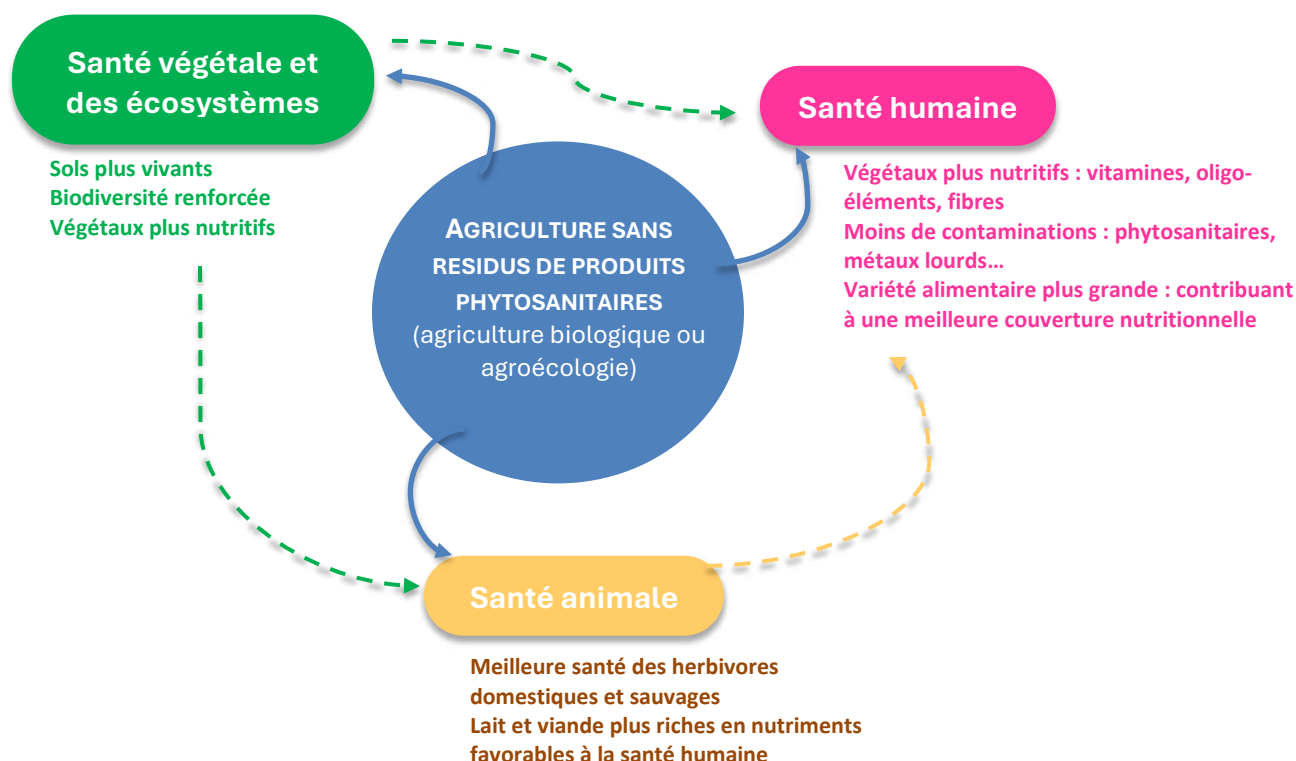
Elle s'appuie sur les définitions suivantes :

- **D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**, une **alimentation saine** aide à se protéger contre toutes les formes de malnutrition, ainsi que contre les maladies non transmissibles parmi lesquelles le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer.¹
- **La Food and Agriculture Organization (FAO)** définit dès 2010 les **régimes alimentaires durables** comme « des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines »². Cette définition repose sur quatre dimensions, cartographiées dans la figure infra.

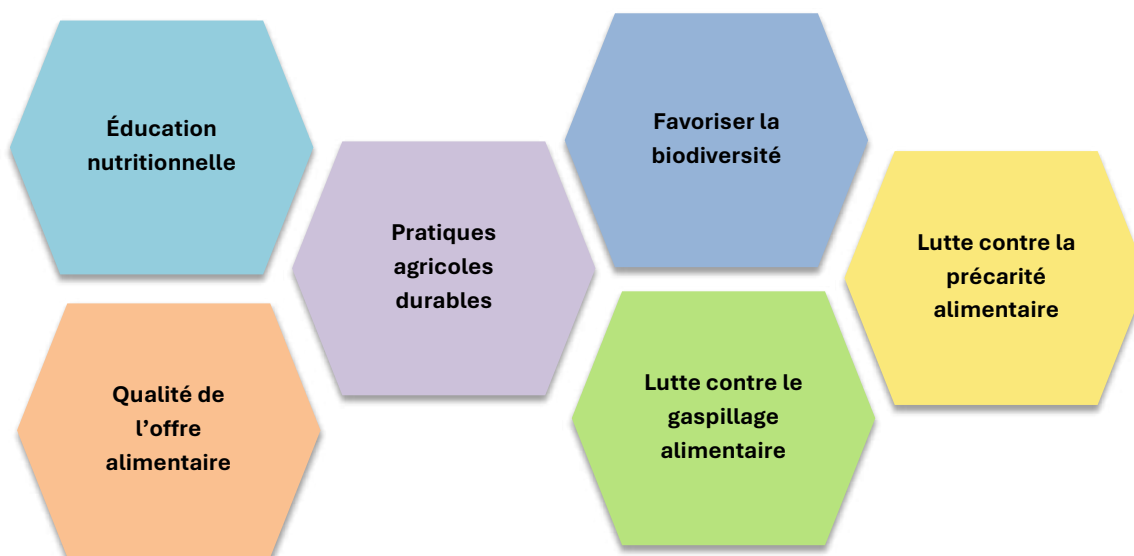


¹ Alimentation saine [Page internet]. Genève : OMS, 2026. En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet>

² Recommandations alimentaires et durabilité [Page internet]. Rome : FAO, sd. En ligne : <https://www.fao.org/nutrition/education-nutritionnelle/food-dietary-guidelines/background/sustainable-dietary-guidelines/fr/>



Modalités d'action :



Voir Annexe : Politiques nationales et régionales sur lesquelles s'appuyer pour bâtir son projet « Une Seule Santé » sur l'alimentation.

Comment s'y prendre ?

Comment agir ?

En s'appuyant sur le ou les plan(s) déjà en place et qui comportent des actions qui facilitent la démarche « Une Seule Santé » :

- Le Contrat local de santé (CLS)

Le CLS est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Il vise à protéger et améliorer la santé humaine et comporte souvent des actions sur la nutrition et la prévention des pathologies chroniques telles que certains cancers, maladies cardio-vasculaires, obésité, ... Ces actions s'appuient sur les recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS) (augmenter les fruits et légumes, les légumineuses, aller vers les aliments bio...). Cela peut-être le point de départ vers des échanges formalisés avec le Projet alimentaire territorial (PAT).

À titre d'exemple, les besoins en produits frais, fruits et légumes biologiques, pour les différents publics, identifiés par les professionnels de santé et les acteurs de la précarité dans le cadre de leurs missions de prévention peuvent être pourvus par les collectifs d'agriculteurs collaborant avec le PAT.

- La Feuille de route de la COP : mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté

Mieux se nourrir : extrait de la FDR relatif à l'alimentation

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus rurales et agricoles de France, avec une agriculture de qualité, engagée dans les transitions écologique et énergétique et avec des spécialisations territoriales très marquées, mais celle-ci doit faire face au changement climatique dont elle subit durement les conséquences et au renouvellement des générations, dans un contexte économique incertain et tendu. Pour les collectivités, la promotion des produits agricoles de qualité et des circuits courts est une priorité, avec des impacts positifs sur la situation économique des agriculteurs, la vitalité des territoires ruraux, la santé des consommateurs, la préservation de la biodiversité. Les marges de progrès sont importantes, notamment avec une part trop faible de cantines qui atteignent les objectifs de la loi EGALIM.

Les objectifs de la COP régionale fixent un cap pour 2030

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
Mieux se nourrir	100 % des cantines régionales respectent les critères d'approvisionnement présents dans la loi Egalim	Loi Egalim (min. 50 % de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité, dont min. 20 % de produits bio)
	14 PAT sont labellisés au niveau 2	Proposition régionale
	Stabilisation du cheptel bovin	SGPE
	→ + 440 km de haies par an → 50 plans de gestion régionaux soutenus par an	Pacte Haie (+ 4 400km de haies par rapport à 2019)

- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Il constitue le cadre de référence de la politique alimentaire locale. De l'installation de nouveaux agriculteurs à l'augmentation de la production agricole alimentaire de qualité, labellisé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le PAT trace le fil rouge de la relocalisation de l'alimentation. Il vise également à instaurer un lien de confiance entre les agriculteurs producteurs et les consommateurs selon un principe de cobénéfices.

Le PAT permet le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, ce qui profite aux trois santés : il améliore la biodiversité, atténue le changement climatique, améliore le bien-être et la santé animale et profite également à l'humain grâce à une alimentation plus saine, plus variée et de meilleure qualité nutritionnelle.

Les collectivités jouent un rôle central dans la mise en place de collaborations concrètes entre PAT et CLS, qui permettent notamment de renforcer la cohérence des messages de prévention portés par les professionnels de santé.

- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Son premier objectif vise à lutter contre le changement climatique qui menace la santé, les écosystèmes et l'agriculture. Si l'isolation efficace des bâtiments est une priorité, ainsi que la sobriété dans la consommation de biens et d'énergie (Cf. *fiche Aménagements territoriaux favorables aux trois santés*), l'alimentation constitue un puissant levier dans la lutte contre le changement climatique tout en répondant aux enjeux mentionnés des PAT et CLS. Le PCAET est un levier efficace pour accompagner la transition de l'agriculture vers plus de durabilité. Les groupes de travail du PCAET peuvent associer des représentants du CLS et du PAT pour définir des objectifs communs : développement de productions locales à forte valeur ajoutée, augmentation des productions maraichères, fruitières et légumineuses, accès des populations concernées par les messages de prévention à ces produits frais. Autant d'objectifs communs aux trois dispositifs et bénéfiques aux 3 santés.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Les objectifs du SCoT préfigurent déjà ce que pourrait être un outil de planification « Une Seule Santé ». En effet Le SCoT modernisé s'appuie sur une approche transversale des politiques publiques fondée sur 3 piliers obligatoires :

- Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles, et forestières ;
- Offre de logement et d'habitat renouvelée, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités ;
- Transitions écologique et énergétique, lutte accrue contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles ».

Les acteurs suivants peuvent être associés à la démarche : les écologues (INRAE, Universités...), les spécialistes et professionnels de la santé animale (faune sauvage et animaux domestiques), les représentants du milieu agricole (chambre d'agriculture, BIO-BFC, syndicats, ...) et de l'agriculture.

Ces professionnels peuvent contribuer aux réflexions sur les « SCoT bioclimatiques » en complétant les stratégies abordées pour tendre vers un SCoT « Une Seule Santé ».

Le SCoT permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique... Le SCoT peut protéger le foncier, les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles, les espaces naturels et définir une stratégie d'aménagement commercial de proximité pour l'alimentaire. Il doit intégrer les priorités de la COP régionale.

En complément, la mise en place d'une stratégie « santé animale et des écosystèmes » permet de compléter les orientations du SCoT et de renforcer l'impact positif sur les 3 santés : prévention des épizooties, des zoonoses, biodiversité, alimentation saine et riche en nutriments essentiels.

2. Pourquoi l'approche « Une Seule Santé » est-elle nécessaire ?

Les politiques publiques actuelles rencontrent des difficultés à rendre les systèmes alimentaires à la fois sains et durables. Souvent, les questions environnementales, agricoles, alimentaires, socio-économiques et de santé sont considérées séparément ce qui freinent les progrès souhaitables par tous.

Or les interactions sont nombreuses et les plans intersectoriels en sont la preuve. S'engager dans l'approche « Une Seule Santé » consiste donc à supprimer les séparations entre les différents plans pour mettre en avant leurs convergences et définir des actions partagées par tous.

3. Outils ressources, liens utiles

- [Réseau d'Acteurs du PNNS - Bourgogne Franche-Comté](#)
- [Site Etat Région de la COP régionale Bourgogne-Franche-Comté](#)
- [Promotion Santé BFC](#)
- [Agir en BFC pour la santé du vivant](#)
- [Webinaire national - Faire passerelle entre les PAT et les CLS - Réseau PARTAAGE](#)
- [Manger Bouger](#)
- [Chambre Régionale d'Agriculture](#)
- [RESET](#)
- [REPOPP](#)
- [BIO BFC](#)
- [Ma cantine](#)
- [DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté](#)
- [France PAT](#)
- [Teradi : le réseau des PAT et SAT en Bourgogne-Franche-Comté - France PAT](#)
- [La librairie ADEME](#)
- [PAT : Mallette pédagogique](#) (Grand Autunois-Morvan)

4. Exemples d'acteurs ressources

	Secteurs d'intervention Acteurs	Santé humaine	Santé animale	Plantes et écosystèmes
Offre alimentaire	Coopératives agricoles		X	X
	Groupements d'agriculteurs		X	X
	BIO BFC		X	X
	Commerces alimentaires / Grande distribution	X	X	
	Association de consommateurs	X		
Éducation à l'alimentation	Promotion Santé BFC	X		
	REPOPP	X		
	Eveil O Goût	X		
	GRAINE			X
	URCPIE			X
	BIO BFC		X	X

Fiche thématique – alimentation saine et durable



	Agence régionale de la biodiversité		X	X
Lutte contre la précarité alimentaire	Associations habilitées ou non (régionalement ou nationalement)	X		
	CCAS	X		
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Commerces alimentaires / Grande distribution	X	X	
	Associations habilitées / acteurs du réemploi	X	X	
Institutions / organisations professionnelles représentatives	Chambres d'agriculture		X	X
	DRAAF et DDPP		X	X
	Agence régionale de la biodiversité			X
	ARS	X		

5. Exemples d'indicateurs pouvant être mobilisés

Les indicateurs/descripteurs recueillis dépendent de la finalité du recueil :

- Les indicateurs de suivi de l'action  permettent de rendre compte de la réalisation de celle-ci, en termes d'activités réalisées et de public touché. Ils alimentent le bilan de l'action.
-
- Les indicateurs d'évaluation  répondent à des objectifs d'évaluation déterminés par l'équipe projet en concertation avec les financeurs *a minima*. La démarche évaluative va plus loin qu'un suivi de projet, elle s'appuie sur le croisement des informations et des points de vue des différentes parties prenantes et permet de comprendre comment le projet a pu aboutir aux résultats / effets constatés.
- Un même indicateur peut être un indicateur de suivi s'il est considéré seul, ou un indicateur d'évaluation s'il est mis en perspective avec d'autres dimensions. Cela concerne la plupart des indicateurs du tableau ci-dessous.
Par exemple : Nombre de personnes sensibilisées sur la thématique, considéré seul, il s'agit d'un indicateur de suivi. En revanche, s'il est mis en regard avec l'objectif du projet qui était de sensibiliser les 50 professionnels de santé du territoire, il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui permettra de déterminer si cet objectif a été atteint. L'analyse des processus permettra de comprendre ce résultat.
- Suivant la temporalité et le déploiement de l'action, il peut être nécessaire d'atteindre dans un premier temps des résultats dits intermédiaires, qui conditionnent l'atteinte des résultats finaux. Par exemple, le niveau d'appropriation collective des principes Une seule santé (résultat intermédiaire) est un préalable indispensable pour réussir à engager une dynamique territoriale durable (résultat final).

Le tableau ci-dessous liste des indicateurs potentiels ; liste non limitative et non exhaustive.

	PROCESSUS / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	RESULTATS
ORGANISATION STRUCTURATION RESSOURCES	  Nombre de partenaires impliqués par catégorie d'acteurs (institutionnel, citoyen, chercheur...), par discipline (3 santé)	 Nombre d'actions menées par type d'action (information/sensibilisation, accompagnement au changement...)
COLLABORATION / COORDINATION	  Nombre de partenaires impliqués par catégorie d'acteurs (institutionnel, citoyen, chercheur...), par discipline (3 santé)	 Appropriation collective des principes Une seule santé  Pérennisation des partenariats intersectoriels (conventions, financements, intégration institutionnelle).

Fiche thématique – alimentation saine et durable



		☒ Capacité du collectif à initier de nouvelles actions Une seule santé ☒ Implication durable des habitants dans la gouvernance ou l'animation.
COMMUNICATION	☒ Type de supports communication mis en œuvre ☒ Nombre d'outils ou supports de sensibilisation utilisés ☒ Nombre / catégories d'acteurs impliqués, niveau et modalités d'implication dans la stratégie de communication	☒ Proportion de participants issus du ou des publics cibles
PUBLIC CIBLE	☒ ☒ Nombre de bénéficiaires des actions du projet ☒ ☒ Répartition par profils (selon le public ciblé en matière d'âge, d'origine sociale, de provenance géographique ou de tout autre caractéristique considérée dans le projet) ☒ ☒ Répartition par type d'action réalisées (sensibilisation, atelier pratique, etc.)	☒ Part d'exploitants agricoles participant au projet ☒ Part des bénéficiaires déclarant l'acquisition de connaissances, compétences, sur la ou les thématiques ciblées par le projet

Les exemples d'indicateurs suivants relèvent d'une évaluation à plus long terme et à plus grande échelle, celle d'un PAT en particulier :

- Taux d'évolution de la quantité de produits phytosanitaires achetés par les agriculteurs du territoire
- Nombre d'exploitations engagées dans des pratiques agroécologiques
- Taux d'évolution de la part de la Surface Agricole Utile (SAU) cultivée pour les légumineuses, en agriculture biologique
- Nombre d'hectares supplémentaires dédiés à des espaces nourriciers (jardins, forêts comestibles, installations en agriculture biologique...)
- Évolution des surfaces agricoles en agriculture biologique sur le territoire couvert par le projet
- % de produits issus de l'agriculture biologique et sous signes de qualité servis en restauration collective (Loi EGALIM)
- Nombre de nouvelles structures de transformation alimentaires créées sur le territoire
- Taux de réduction du gaspillage alimentaire

6. Quelques exemples inspirants

Pays de Montbéliard Agglomération- Projet « Ordonnance verte »

Piloté par le Pays de Montbéliard Agglomération, le projet réunit divers partenaires du champ de la santé, de l'agriculture, et du social pour proposer aux femmes enceintes une « ordonnance verte », donnant accès à des ateliers de santé environnementale et à des paniers de légumes biologiques. Il vise à la fois à accompagner les femmes et les familles dans l'adoption de comportements plus favorables à la santé, mais aussi à valoriser et soutenir le développement de cultures en agriculture biologique sur le territoire. Une première phase d'expérimentation sera menée à Audincourt, puis, le dispositif sera déployé dans d'autres communes du Pays de Montbéliard.

Communauté de Commune du Grand Autunois-Morvan : Projet « Panier Solidaire »

Le projet « PANIER Solidaire », porté par Les Ateliers Nomades et la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), vise à créer une Caisse locale de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) garantissant un accès équitable à une alimentation saine, locale, durable et digne. L'objectif : transformer les pratiques alimentaires, soutenir une agriculture respectueuse de la biodiversité et renforcer l'économie locale. Le projet a été lancé début 2025. La méthodologie globale retenue consiste à mobiliser les habitant-es du territoire autour de ce projet afin de constituer progressivement un comité citoyen qui aura pour mission de définir l'architecture du dispositif local, dans une logique « Une seule santé ». De nombreux acteurs locaux seront associés progressivement (secteur agricole, entreprises du territoire, distribution alimentaire, assurance maladie et mutuelles, professionnels de santé...). Après une phase de construction, l'expérimentation du dispositif débutera en septembre 2026, avec une évaluation scientifique assurée par l'Université de Bourgogne.

La CCGAM a également développé, dans le cadre de son PAT, une mallette pédagogique destinée à l'animation d'actions tout public. Elle est gratuite et entièrement disponible sur leur site (voir plus haut dans la rubrique « Outils ressources, liens utiles »).

PAT de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF)

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) a élaboré un PAT visant à renforcer l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité pour ses habitants. Ce projet s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, notamment la dynamique foncière, la production et la transformation, la consommation, ainsi que la distribution avant consommation.

En janvier 2019, la CCPF a signé son deuxième CLS avec l'ARS BFC, pour une durée de cinq ans. Ce CLS vise à améliorer la santé et les conditions de vie des habitants en s'appuyant sur cinq axes principaux, dont la prévention, le dépistage et l'accès aux soins, ainsi que la santé environnementale. La communauté de communes de Puisaye-Forterre est également signataire de la charte PNNS.

Le PAT de la CCPF intègre des objectifs environnementaux en favorisant les circuits courts et l'agriculture biologique. Par exemple, 6,43 % de la Surface agricole utile (SAU) du territoire est dédiée à l'agriculture biologique, répartie sur 341 exploitations. Le projet vise aussi à soutenir la transition écologique de l'agriculture locale, en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Sur le plan économique alimentaire, le PAT cherche à dynamiser l'économie locale en soutenant les filières agricoles et artisanales. La CCPF a été lauréate de l'appel à projets du PNA, recevant une aide financière de 100 000 euros pour développer des initiatives telles que le maintien de la population agricole, la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire.

En fédérant les acteurs locaux autour de ces enjeux, la CCPF ambitionne de construire une vision commune de l'alimentation sur son territoire, alliant santé publique, respect de l'environnement et dynamisme économique³.

PAT du Pays Avallonnais

Le Projet alimentaire territorial (PAT) du Pays Avallonnais vise à renforcer la résilience alimentaire en structurant des filières de proximité et en soutenant les fermes locales. Il s'agit de promouvoir une alimentation locale, saine et durable, tout en abordant les enjeux de précarité alimentaire.

³ <https://france-pat.fr/pat/pat-de-la-communaute-de-communes-de-puisaye-forterre/>

Fiche thématique – alimentation saine et durable



Il s'appuie sur 4 axes prioritaires :



Une Seule Santé : pour une approche globale de l'alimentation – ARS Hauts-de-France

L'appel à projet "Une Seule Santé : pour une approche globale de l'alimentation" est une initiative conjointe de l'ARS, la DRAAF et l'ADEME dans les Hauts-de-France.

Il vise à promouvoir des comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement, en cohérence avec les recommandations de l'OMS et de Santé publique France.

Les projets soutenus doivent aborder l'alimentation de manière systémique, en intégrant des aspects tels que l'agriculture, la santé publique, l'environnement, la restauration, l'économie locale et la cohésion sociale.

Cet appel à projets est destiné aux collectivités locales disposant d'un CLS ou d'un PAT, ou développant une politique volontariste en faveur d'une alimentation saine, durable et locale.

Parmi les lauréats financés :

- Communauté d'agglomération de Cambrai : "Une alimentation pour une Seule Santé"⁴

Ce projet vise à former le personnel de la communauté d'agglomération ainsi que les bénévoles des associations locales aux enjeux de l'alimentation saine et durable. L'objectif est de développer une culture commune autour de ces thématiques afin de pérenniser et d'amplifier les actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire.

- Communauté de communes Pays-des-Sources-et-Vallées – Accès à une alimentation saine pour les plus précaires

Le projet comporte un programme d'animations et d'actions en particulier à destination des personnes précaires avec la promotion d'une alimentation locale et issue de l'agriculture biologique via la distribution de paniers de fruits et légumes ou encore l'accès à des jardins partagés.

- Défi inter-villages du bien vivre en Sud-Artois - Communauté de communes du Sud-Artois

Le défi inter-villages vise à sensibiliser de façon ludique les habitants sur les thèmes de l'alimentation, du lien social, de la solidarité entre les personnes, de la gestion du budget alimentaire, de l'empreinte carbone et de la réduction des pollutions.

⁴ <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/appel-projets-une-seule-sante-lars-la-draaf-et-lademe-soutiennent-les-initiatives-des-communes-en>

Les politiques alimentaires des villes du réseau « Milan Urban Food Policy » Pact »

Le Pacte de Politique alimentaire urbaine de Milan⁵, signé en octobre 2015 par plus de 100 villes lors de l'Exposition universelle de Milan, est un accord international visant à développer des systèmes alimentaires urbains durables, inclusifs, résilients et sûrs. Il encourage les villes à garantir une alimentation saine et accessible à tous, à réduire le gaspillage alimentaire, à préserver la biodiversité et à atténuer le changement climatique.

Le Pacte propose un cadre d'action structuré en six catégories : gouvernance alimentaire, régimes durables et nutrition, équité sociale et économique, production alimentaire, approvisionnement et distribution, et gaspillage alimentaire. Chaque catégorie comprend des actions recommandées pour guider les villes dans la mise en œuvre de politiques alimentaires efficaces. Depuis son lancement, le Pacte a été adopté par environ 280 villes à travers le monde, favorisant la coopération entre elles et le partage de bonnes pratiques pour transformer les systèmes alimentaires urbains.

⁵ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9e830d97-57ca-4eb5-b015-f2ccec180b93/content>

ANNEXE - Politiques nationales et régionales sur lesquelles s'appuyer pour bâtir son projet « Une Seule Santé » sur l'alimentation.

La Feuille de route « Alimentation Santé Environnement » en BFC

La feuille de route « Alimentation – santé - environnement », construite en région Bourgogne-Franche-Comté, s'inscrit dans l'Action 23 du Plan régional santé environnement 4 (PRSE 4) : Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'État et des collectivités.

Elle a été élaborée en collaboration entre l'ARS, la DRAAF, la Région, la DREETS et l'ADEME et vise à définir un plan d'action commun et transversal de promotion de l'alimentation saine et durable en région.

L'objectif général de cette feuille est de définir un plan d'action régional commun de promotion de l'alimentation saine et durable, permettant une meilleure coordination des institutions et des acteurs du territoire en matière d'alimentation.

Les objectifs opérationnels de cette feuille de route sont les suivants :

- 1) Renforcer les réseaux d'interconnaissance autour de l'alimentation et diffuser les enjeux « Une Seule Santé »
- 2) Renforcer le dialogue territorial sur les enjeux de l'alimentation saine et durable
- 3) Améliorer l'observation et la cartographie des territoires en transition
- 4) Proposer des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou des Appels à projet (AAP) communs, visant à soutenir des projets innovants et robustes, pour une alimentation saine et durable dans les territoires
- 5) Proposer si besoin un accompagnement méthodologique basé sur l'approche « Une Seule Santé » aux porteurs de projets, pour répondre aux enjeux alimentaires en lien avec la santé et l'environnement

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Piloté historiquement par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le **Programme national pour l'alimentation (PNA)** complète le PNNS en mettant l'accent sur l'accès à une alimentation durable et de qualité. Il s'est structuré autour de thématiques telles que la justice sociale, l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il vise à promouvoir une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agroécologique. Les circuits courts et / ou de proximité, les projets alimentaires territoriaux (PAT), les produits de saison ainsi que les produits labellisés, notamment ceux issus de l'agriculture biologique, y sont favorisés.

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Le PNNS, lancé en 2001 et piloté par le ministère de la Santé, a pour finalité d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition (comprenant l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité).

Le PNNS 4, lancé en 2019 et prolongé jusqu'en 2024, vise à améliorer la santé de la population en agissant sur l'alimentation et l'activité physique. La version 5 du PNNS est annoncée pour mars 2026.

Repères simplifiés du PNNS

AUGMENTER

- Les fruits et légumes
- Les légumes secs : lentilles, haricots, pois chiches, etc.
- Les fruits à coque : noix, noisettes, amandes et pistaches non salées, etc.
- Le fait maison
- Les activités physiques

ALLER VERS

- Le pain complet ou aux céréales, les pâtes et riz complets, la semoule complète
- Une consommation de poissons gras et poissons maigres en alternance
- L'huile de colza, de noix et d'olive
- Une consommation de produits laitiers suffisante, mais limitée
- Les aliments de saison et les aliments produits localement
- Les aliments issus de l'agriculture biologique

RÉDUIRE

- L'alcool
- Les produits sucrés et les boissons sucrées
- Les produits salés
- La charcuterie
- La viande (porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats)
- Les produits avec un Nutri-Score D et E
- Le temps passé assis

À noter que les politiques de santé publique relatives à la nutrition intègrent également la dimension activité physique/lutte contre la sédentarité, indissociables de l'alimentation. Cet axe ne sera pas davantage développé puisqu'il n'entre pas dans le présent cadre.

Le Programme National Santé-Environnement 4 (PNSE 4)

Lancé en 2021, le PNSE 4 s'inscrit dans une démarche plus large de préservation de la santé à travers la protection de l'environnement. Il se focalise sur la réduction des risques sanitaires liés aux environnements de vie, dont l'alimentation fait partie. Il marque une évolution significative en intégrant pleinement l'approche "Une Seule Santé".

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Stratégie National pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)

Publiée en février 2026, la SNANC constitue la feuille de route nationale pour transformer le système alimentaire français à l'horizon 2030. Elle rassemble pour la première fois, dans un cadre commun, les enjeux d'alimentation, de nutrition et de climat.

Elle vise à garantir à toutes et tous un accès à une alimentation plus saine, plus durable et plus locale, tout en renforçant la souveraineté alimentaire et la résilience des territoires.

La stratégie aborde l'alimentation comme un levier structurant au croisement :

- de la santé publique (prévention de l'obésité, de la malnutrition et des maladies chroniques) ;
- de la transition écologique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité) ;
- de la justice sociale et territoriale.

Elle prévoit notamment des actions en matière d'information des consommateurs, d'évolution de la restauration collective, de régulation de l'offre alimentaire et de soutien aux filières engagées dans la transition agroécologique.

La SNANC constitue désormais le cadre stratégique de référence pour l'articulation des politiques territoriales (PAT, CLS, PCAET...) en matière d'alimentation.

La stratégie Ecophyto 2030

Elle propose une triple ambition en matière agricole :

- Préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une Seule Santé ».
- Soutenir les performances économique et environnementale des exploitations.
- Maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées.

Cette stratégie acte un changement de méthode. Elle fixe des objectifs de réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques cohérents avec nos engagements européens et internationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité, tout en donnant à tous les agriculteurs les moyens de cette transition, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques.

<https://agriculture.gouv.fr/strategie-ecophyto-2030>

Loi EGalim

Promulguée le 1er novembre 2018, cette loi a pour ambition d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production, renforcer le bien-être animal, réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Des mesures sont prises pour la restauration collective comme l'instauration d'un pourcentage minimal de produits durables et de qualité dans les assiettes, l'information des convives, la diversification des sources de protéines et la mise en place du menu végétarien.

Loi Climat et résilience

Parue en 22 août 2021, cette loi ajoute de nouvelles obligations et complète certaines des dispositions, introduites par la loi ÉGalim. Concernant la diversification des sources de protéines, il s'agit par exemple de pérenniser le menu végétarien hebdomadaire, ou encore proposer une option végétarienne quotidienne pour la restauration collective de l'État, ses établissements publics et les entreprises publiques nationales, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Fiche thématique – alimentation saine et durable



Liste des acronymes utilisés :

ADEME	Agence de la transition écologique
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AAP	Appel à projets
ARS	Agence régionale de santé
BIO BFC	Agriculture biologique Bourgogne–Franche-Comté
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCGAM	Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan
CCPF	Communauté de communes de Puisaye-Forterre
CLS	Contrat local de santé
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAC	Porter à connaissance (urbanisme)
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PNNS	Programme national nutrition santé
PNA	Programme national pour l'alimentation
PNSE 4	Plan national santé-environnement 4
PRAD	Plan régional de l'agriculture durable
PRSE 4	Plan régional santé-environnement 4
REPPPOP	Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique
RESET	Réseau des établissements de santé en transition
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SNANC	Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat



Fiche thématique

ALIMENTATION SAINE ET DURABLE